



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX  
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Affaire n° : UNDT/NBI/2021/061  
Jugement n° : UNDT/2022/106  
Date : 7 octobre 2022  
Original : Anglais

**Juge :** M. Francesco Buffa  
**Greffé :** Nairobi  
**Greffier :** M<sup>me</sup> Abena Kwakye-Berko

NANTUMBWE

Contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

---

**JUGEMENT**

---

**Conseil de la requérante :**

Emmanuel Gali

**Conseils du défendeur :**

Alan Gutman, Section des recours/Division du droit administratif/Bureau des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

Clémentine Foizel, Section des recours/Division du droit administratif/Bureau des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

## **Introduction**

1. La requérante, qui s'est portée candidate à un poste d'assistante administrative de la classe GS-5, dans le cadre d'un engagement de durée déterminée au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), conteste le refus de l'Administration de lui accorder une dérogation à l'alinéa a) de la disposition 4.7 du Règlement du personnel relatif à la nomination des proches au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

## **Rappel de la procédure**

2. Au moment de l'introduction de la requête, la requérante était titulaire d'un engagement temporaire à l'ONU. Elle travaillait pour le Centre de services régional d'Entebbe.

3. Le 9 avril 2021, la requérante a demandé au Tribunal de suspendre la décision de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines de rejeter sa demande de dérogation. Par l'ordonnance n° 078 (NBI/2021) du 13 avril 2021, le Tribunal a rejeté la demande de sursis à exécution.

4. ~~Le~~ Le 26 juillet 2021, la requérante a contesté le refus du défendeur de lui accorder une dérogation à l'alinéa

Affaire n°: UNDT/NBI/2021/061

Jugement n°

12. Le 15

18. La disposition



Affaire n°: UNDT/NBI/2021/061

Jugement n°